

temps pour faire une déclaration à la Chambre avant le congé de Noël. Il pourrait même être possible de tenir, comme on l'a dit, une réunion conjointe du comité des affaires extérieures et du comité de la défense nationale, à qui il pourrait présenter un rapport plus détaillé.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. Le gouvernement du Canada a-t-il comme attitude que les décisions touchant la continuation du retrait de tout élément des forces seront prises unilatéralement, et, si oui, en sera-t-il fait état dans les discussions sur la composition des forces de l'OTAN en Europe?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, les décisions que nous prenons en qualité de participant à la coalition devraient être débattues avec les autres membres pour en arriver, si possible, à une entente, comme nous comptons que les autres membres de l'Alliance fassent de même.

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

QUESTION RELATIVE À L'AJOURNEMENT DE NOËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. A-t-il déterminé la date de l'ajournement de Noël et celle de la reprise des séances, après les Fêtes? Pourrait-il informer la Chambre de ces dates?

[Traduction]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les députés, je le sais, voudraient connaître aussitôt que possible quels sont les projets afin de pouvoir prendre leurs dispositions de voyage. Mon ami me permettrait peut-être d'attendre jusqu'à demain matin, à onze heures, pour répondre.

LA POLLUTION

LES STIMULANTS FISCAUX ET L'INSTALLATION D'ÉPURATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. K. Andras (Port-Arthur): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement projette-t-il de prolonger au-delà de la date actuelle d'expiration, soit le 1^{er} janvier 1968, l'application du règlement fiscal qui permet à l'industrie d'user d'un taux de dépréciation accélérée quant au matériel installé pour empêcher, réduire ou

[Le très hon. M. Pearson.]

supprimer la pollution de l'eau? Si oui, songera-t-il à encourager l'industrie à agir de la même façon quant à la pollution de l'air et du sol?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, sauf erreur la question a déjà été posée par le député d'Essex-Sud et d'autres représentants. Le gouvernement étudie la possibilité de prolonger l'application des règlements sur la pollution de l'eau au-delà du 1^{er} janvier 1968. J'espère pouvoir faire une déclaration définitive avant la fin de l'étude du budget.

En réponse à la deuxième partie de la question, je dois dire que j'ai reçu de nombreuses instances sollicitant une mesure identique quant à la pollution de l'air et du sol. La question est à l'étude, mais elle est de nature différente. Les règlements qui permettent d'user d'un taux de dépréciation accélérée concernant les dispositifs et les appareils utilisés pour combattre la pollution de l'eau figurent déjà dans la loi et nous devons décider de la prolongation de leur application. Pour ce qui est des dépenses effectuées pour la lutte contre la pollution de l'air et du sol, il s'agit là d'un nouveau point qui devra être étudié très soigneusement avant que des mesures nouvelles puissent être prises.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Vu que le gouvernement doit décider maintenant s'il prolongera la durée de cette concession aux industries, comme vient de l'annoncer le ministre, ce dernier ne pourrait-il pas nous dire si le gouvernement a l'intention de rendre cette concession permanente plutôt que de l'accorder à titre provisoire comme c'est le cas actuellement?

L'hon. M. Sharp: J'hésite à me permettre plus qu'une simple annonce pour une raison, entre autres, et c'est que la question est présentement à l'étude. Je ferai une déclaration catégorique à ce sujet avant la fin du débat sur le budget. Si l'on a fixé une date, c'était pour inciter l'industrie à agir sans tarder. Si cet arrangement est établi sur une base permanente, la nature du stimulant s'en trouve changée. Je conviens donc avec le député que nous devons prendre une décision d'une façon ou d'une autre, que ce soit pour une période provisoire ou indéterminée.

L'hon. R. A. Bell (Carleton): Puis-je poser une question supplémentaire? Selon le ministre des Finances, de nouvelles dispositions budgétaires, dont on ne nous a pas encore parlé, seront-elles prises et annoncées à la Chambre au cours du débat sur le budget?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur, c'est une question de règlement.